



Rencontre avec la Ministre des Armées

« Première prise de contact »

12 juin 2017

MADAME Sylvie Goulard, ministre des Armées, a reçu les organisations syndicales au ministère, à Paris, le lundi 12 juin 2017 à 11h00. Toutes les fédérations syndicales sauf l'UNSA étaient présentes à cette rencontre.

Après avoir entendu les déclarations des organisations syndicales (cf déclaration FO jointe), la ministre a tenu à préciser que le changement d'appellation du ministère n'entraînait pas de modification de son périmètre et de ses missions. Selon la ministre, ce changement d'intitulé relève d'une décision du président de la République.

La ministre des Armées a également fait part de son souhait qu'un secrétaire d'Etat aux anciens combattants soit nommé et en a fait part au président de la République.

La ministre s'est montrée favorable à une revalorisation de la condition des personnels, notamment civils, mais a tenu néanmoins à rappeler le contexte de contraintes budgétaires. Elle a réaffirmé l'objectif qui consiste à atteindre un budget à hauteur de 2 % du PIB en fin de mandat, tout en précisant qu'il était parfois difficile d'augmenter les ressources budgétaires de façon trop rapide. Elle a également tenu à évoquer son parcours personnel qui démontre selon elle sa sensibilité à la lutte contre la pauvreté.

La ministre a reconnu que les Ouvriers de l'Etat constituaient un enjeu important du ministère, validant

les recrutements à hauteur des besoins. Pour elle, les personnels civils ne sont pas uniquement réservés au soutien, comme les militaires ne sont pas exclusivement destinés à servir dans l'opérationnel.

La ministre a affirmé être très consciente du vieillissement de la population des personnels civils du ministère. Elle a tenu à réaffirmer que le dossier « Handicap » constituait une des priorités du gouvernement et du ministère des Armées.

En réponse à la question posée par **Force Ouvrière** au sujet des possibles changements de périmètre des BDD, la ministre a demandé expressément au Secrétaire Général pour l'Administration de boucler ce dossier avec l'EMA le plus rapidement possible et en tenant compte du calendrier électoral. En effet, nous avons rappelé que l'organisation des élections fin 2018 impliquait que le nouveau périmètre des BDD, au-delà du fait qu'il ne devait pas se traduire par des réductions supplémentaires d'effectifs de personnels civils, soit connu suffisamment tôt.

En conclusion, une première prise de contact assez classique, mais une ministre et un cabinet qui se montrent ouverts au dialogue et à la concertation. Nous avons connu par le passé des premières prises de contact plus tendues. L'avenir proche nous dira si ce premier sentiment se traduit dans les faits, mais une chose est certaine : **Force Ouvrière** restera vigilante et ne lâchera rien sur la situation des personnels civils.





Déclaration liminaire Force Ouvrière

Madame la Ministre

Tout d'abord, et conformément aux principes républicains auxquels **Force Ouvrière** est viscéralement attachée, nous nous permettons de vous féliciter pour votre nomination à la tête du ministère des Armées composé de femmes et d'hommes qui, vous le constaterez, ont toutes et tous à cœur de remplir leur mission au service des forces, qu'ils œuvrent dans les unités opérationnelles ou dans les services de soutien.

En l'occurrence, permettez-moi de m'arrêter en quelques mots sur l'intitulé de notre ministère qui, de ministère de la Défense, devient ministère des Armées. Loin de moi l'idée de faire de la sémantique, mais ce qui peut paraître anecdotique interpelle légitimement les organisations syndicales et les personnels civils qu'elles représentent. Dans la mesure où nous sommes, à **Force Ouvrière**, raisonnablement optimistes, nous préférons y voir une posture quelque peu gaullienne et, disons-le, un tantinet martiale du nouveau président de la République, plutôt qu'une volonté affichée de réorganiser en profondeur le ministère en le regardant de façon réductrice, sous peine de remettre en cause l'appartenance au ministère de certaines directions ou services, telle que par exemple la DGA.

Madame la ministre, il est d'ordinaire coutume, lorsqu'un nouveau ministre prend ses fonctions, que nous lui demandions de mettre un terme à la politique de son prédécesseur ou, à tout le moins, de mettre en œuvre une politique en faveur des personnels civils auparavant inexistante. Aujourd'hui, et même si, j'en conviens, il n'est pas très adroit d'évoquer votre prédécesseur lors de notre première rencontre, nous vous demanderons de ne pas détricoter ce qu'il a pu mettre en œuvre. Bien sûr, rien n'est jamais parfait et il reste bien des sujets d'insatisfaction pour les personnels civils que nous ne manquerons pas d'évoquer, mais je pense notamment à deux dossiers cruciaux auxquels nous attachons une importance capitale.

Le premier d'entre eux concerne la répartition militaires-civils sur les fonctions de soutien, que d'aucuns à une époque ont affublé du nom horrible de « civilianisation » qui, reconnaissons-le, ne veut pas dire grand-chose et a le don d'exaspérer nos interlocuteurs militaires, ce qui n'est pas la bonne façon d'engager sereinement une discussion sur un tel sujet.

Je ne reviendrai pas ici sur les raisons fondamentales qui justifient notre revendication de voir positionner des personnels civils non projetables sur des fonctions qui n'ont pas de caractère opérationnel, [même si en le disant comme ça, tout le monde aura compris ces raisons].

Toujours est-il qu'après plusieurs années à développer ces mêmes revendications, et après maints succès d'estime chez une multitude de ministres, Jean-Yves Le Drian avait pris l'initiative de commander un rapport au contrôle général des Armées sur ce sujet (le fameux rapport Hamel du nom de son rédacteur). Ça aurait pu être un rapport de plus à rejoindre la collection déjà fournie en la matière du cabinet, mais force est de constater que celui-ci a donné lieu à des décisions concrètes dès 2017 et a initié une politique de transformation de postes confirmée par l'EMA, pour ne citer que lui, pour 2018.

Certes, ce n'est jamais suffisant et nous sommes encore loin des 1500 postes par an pendant 10 ans préconisés par **Force Ouvrière**, mais c'est un début encourageant et nous ne rendrions pas service à l'avancée de ce dossier si nous ne le reconnaissons pas.

Vous aurez compris, madame la Ministre, notre attachement à ce que cette politique perdure sous votre mandature et que les transformations de postes dans ce cadre se mettent en place à long terme, en sortant du « régime d'exception » que produit toujours ce genre de rapport. Ce que je veux dire, c'est qu'il ne peut y avoir d'un côté les postes transformés, ce qui existait déjà, mais trop peu, dans le cadre d'une politique générale, et les postes transformés dans le cadre du rapport Hamel, car le gros défaut des régimes d'exception, c'est qu'ils peuvent prendre fin aussi vite qu'ils ont été instaurés. J'oserai une métaphore en tant qu'ancien mécanicien : le rapport Hamel a été le démarreur, mais comme dans tout moteur, une fois que le moteur tourne, le démarreur ne sert à rien. L'important est qu'une politique volontariste en la matière perdure et qu'elle reste lisible pour les organisations syndicales.

Et puisqu'il est toujours intéressant de laisser une marge de progression à son successeur, il est dans ce domaine de la répartition militaires-civils un point que le précédent ministre n'a pas réglé : la requalification. Je m'explique : **Force Ouvrière** a depuis le début revendiqué la réalisation des postes transformés sur trois axes : le recrutement par concours, internes et externes, la reconversion de personnels militaires, et enfin la requalification sur les filières administratives et techniques. Cette requalification de C et B et de B en A, si elle était mise en œuvre, permettrait d'occuper des postes de sous-officiers et d'officiers transformés. Or, aujourd'hui, compte tenu du très faible niveau d'avancement dans les statuts de fonctionnaires, il n'est pas possible d'agir sur cet axe. En effet, et uniquement à titre d'exemple, comment occuper ce type de postes avec seulement un avancement au choix par an dans le corps des secrétaires administratifs B dans l'armée de l'air ?

Ça, votre prédécesseur ne l'a pas initié, nous profitons donc de cette rencontre pour rappeler notre forte attente en la matière.

Le deuxième dossier sur lequel nous serons particulièrement attentifs concerne les ouvriers de l'Etat. Je ne reviendrai pas là non plus sur la totalité du sujet, tant sur les aspects politiques que techniques, mais je rappelle toute la place qu'a prise **Force Ouvrière** dans les négociations engagées par Jean-Yves Le Drian. Nous nous sommes opposés à ce que nous estimions néfastes aux ouvriers de l'Etat et nous avons accepté ce que nous considérions bénéfique. Mais le fond de tout cela, et certains l'ont sans doute oublié, ou ont fait mine de ne pas le voir, c'était bien de réinitier après des années, une politique d'embauche susceptible de renouveler les compétences, principalement dans les services et métiers du maintien en conditions opérationnelles tels que, pour ne citer qu'eux, le SIAé et le SMITer. Et ce que l'on a appelé le dé-contingement des recrutements consiste simplement à autoriser les embauches à hauteur des besoins exprimés par les employeurs qui ne sont pas des enfants et qui ont compris depuis longtemps que la ressource humaine est précieuse. Je crois sincèrement à la continuité républicaine, et je suis convaincu que vous n'aurez pas la volonté de remettre en cause ces décisions.

Mais la naïveté en la matière n'a pas lieu d'être, et je crois également sincèrement à l'esprit de revanche qui anime parfois la haute administration de la fonction publique ou du budget. C'est donc tout le poids et l'opiniâtreté du ministre, comme cela a été le cas ces cinq dernières années, dont nous avons besoin pour faire appliquer les décisions prises.

Bien évidemment, je ne serais pas complet si je n'abordais pas le sujet de l'externalisation, véritable serpent de mer dans notre ministère qui replonge et ressurgit au gré des ministres et des cabinets successifs et des visions plus ou moins dogmatiques en la matière.

Je pense qu'il est inutile de vous préciser que notre organisation est opposée à toute mesure d'externalisation qui, en règle générale, se traduit par des suppressions de postes de personnels civils et des pertes de compétences sur des pans entiers de nos activités. Il faut en l'occurrence une certaine dose de naïveté qui traverse parfois les couloirs de notre administration, tant militaire que civile, pour croire et laisser penser que le secteur privé serait composé d'entreprises citoyennes ayant chevillé au corps le souci permanent de la réalisation de la mission au service des forces. Sans caricaturer qui que ce soit, leur objectif premier est de faire des profits et, en l'occurrence, qui les en vilipenderait, dans la mesure où il est somme toute assez normal qu'un patron d'une entreprise privée souhaite gagner de l'argent. Ce n'est bien évidemment pas aussi simple dans des activités très régaliennes comme les nôtres où la notion de rentabilité lorsque l'on parle de l'emploi des forces ou de leur soutien, est par essence difficile à appréhender.

A tout le moins, nous insistons fortement pour que les organisations syndicales ne soient pas écartées des discussions et que nous ne découvriions pas des mesures d'externalisation après coup, une fois les décisions prises. Pour **Force Ouvrière**, il est crucial que ces sujets et les décisions en la matière relèvent exclusivement de votre responsabilité et de celle de votre cabinet.

Madame la Ministre, je ne terminerai pas mon propos sans rappeler quelques principes fondamentaux qui conduisent l'action de notre fédération. Fidèles à nos principes d'indépendance, nous refusons la cogestion et ne nous exprimons pas sur la politique de défense du pays que vous conduirez. Une fois que cette politique est définie, nous rappelons la place des personnels civils et nous battons pour que leur rôle soit reconnu. Les personnels civils assurent la continuité et la mémoire au sein des établissements. Ils ne sont ni des supplétifs ni des variables d'ajustement, mais sont là pour soutenir les forces. Croyez bien qu'ils ont à cœur d'assurer ce soutien dans les meilleures conditions, avec à l'esprit permanent le souci d'accomplir leur mission au service de ceux qui risquent leur vie en opération extérieure et qui, parfois, la perdent et auxquels nous rendons ici hommage.

La période actuelle est difficile. Elle l'est économiquement, socialement et politiquement. La lutte contre le terrorisme guide aujourd'hui une grande partie des missions de notre ministère. Les personnels civils, qui étaient 145 000 il y a 20 ans de cela, pour compter aujourd'hui quelques 63 000 personnes, ont subi de nombreuses restructurations et réorganisations, ils ont besoin de mesurer toute l'attention que leur porte leur ministre. Ça passe bien sûr par une présence régulière dans les comités techniques ministériels, mais au-delà de cela, par une attention permanente portée à leur condition.

Je vous remercie de votre attention.